

Un souterrain au pays des ombres



Plongée ludique dans l'univers mystérieux et immense des Caves Cathédrales à la rencontre de leurs occupants imaginaires. A la lueur d'une bougie, et avec un conte pour fil conducteur, les enfants explorent le domaine du Père Couacault, un perreyeux qu'ils vont aider à vaincre ses peurs. L'après-midi est consacré à un atelier de modelage où les enfants réalisent eux-mêmes les personnages du conte en terre cuite (en option).

Durée, lieux : ½ journée ou 1 journée au Centre des Perrières et la Rose Bleue (en option) à Doué-la-Fontaine

Intervenants : Carrefour-Anjou-Touraine-Poitou et la Rose Bleue

Tarifs : ½ journée : 170 € + 2 €/élève ou 1 journée : 170 € + 9 €/élève

Subvention : 115 € ou 230 €

Pierrochet, éclaireur des temps



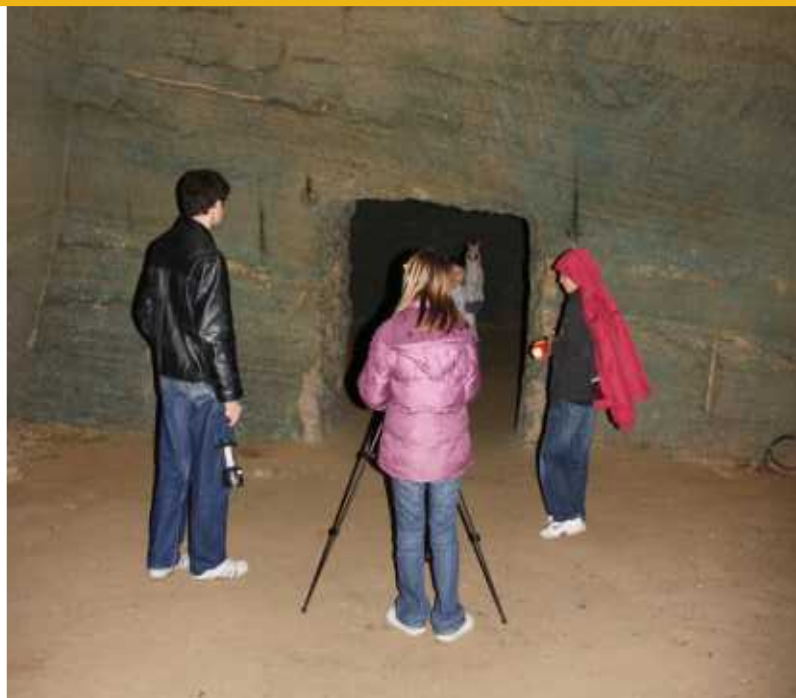
Après avoir visité les Caves Cathédrales à la bougie, les enfants découvrent l'histoire géologique puis culturelle de ces lieux extraordinaires. L'après-midi est consacré à un atelier de photographie étonnant, le « light painting » durant lequel les enfants munis de lampes de poche mettent en lumière de façon très personnelle ces immenses espaces souterrains.

Durée, lieux : 1 journée au Centre des Perrières de Doué-la-Fontaine

Intervenants : Carrefour-Anjou-Touraine-Poitou

Tarifs : 305 € + 2,00 €/élève

Subvention : 230 €



Intervenants

Les salariés du Carrefour-Anjou-Touraine-Poitou conçoivent réalisent les interventions proposées dans le cadre de ce projet.

Si vous souhaitez en savoir plus sur leurs activités et autres propositions pédagogiques, vous pouvez consulter leurs sites Internet :

www.catp-asso.org

<http://centredesperrieres.pagesperso-orange.fr>

Inscription

Avant le 20 septembre 2010, sur le site du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

rubrique "services"

domaine "éducation"

Inscription validée par les inspections pour les enseignants du primaire. Participation à une réunion de préparation pour confirmer l'inscription (planning des réunions téléchargeable sur le site du Parc).

Subvention

Votre commune étant adhérente du Parc naturel régional, vous bénéficierez d'une subvention de 230 € maximum par journée d'animation et par classe (ne pouvant dépasser la somme versée à l'intervenant).

La structure qui réalise l'intervention vous fera parvenir une facture correspondant au prix de la prestation.

La demande de subvention se compose (cf. documents joints sur le site) :

- d'une demande de subvention et des coordonnées bancaires pour chaque demande de subvention,
- d'une attestation d'animation remplie le jour de l'animation avec l'intervenant,
- et d'une fiche retour enseignant (votre évaluation).

Le Parc vous versera la subvention dans les meilleurs délais. Merci de prendre soin de bien remplir ces documents, afin de faciliter son versement.

